



**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

L'émission par NextRadioTV de 55 millions d'euros d'OBSAAR a été clôturée avec succès

Paris, le 7 novembre 2008 – L'émission d'un emprunt de 55 millions d'euros représenté par 220 000 obligations (les « **Obligations** ») à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « **BSAAR** ») (ensemble les « **OBSAAR** ») d'une valeur nominale unitaire de 250 euros a été réalisée avec succès.

NextRadioTV se déclare satisfait de la réussite de cette opération, réalisée de surcroît dans un contexte de marché très difficile qui montre la confiance du marché dans le groupe et qui permet, dans la situation économique actuelle, une plus grande flexibilité de la gestion de sa trésorerie.

L'ensemble des caractéristiques de l'opération est détaillé dans le prospectus visé par l'AMF sous le n°08-213 en date du 10 octobre 2008 disponible sans frais et sur simple demande au siège social de NextRadioTV, 12, rue d'Oradour-sur-Glane – 75015 Paris et consultable sur le site Internet de NextRadioTV (www.nextradiotv.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). Le prospectus est composé du document de référence de NextRadioTV, enregistré auprès de l'AMF le 26 mai 2008 sous le numéro R.08-061, de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 10 octobre 2008 sous le numéro D.08-0436-A01 et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

Le règlement-livraison des Obligations et des BSAAR est intervenu ce jour. Les Obligations ont été admises aux négociations sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0010671875. Les BSAAR seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris le 7 novembre 2011 sous le code ISIN FR0010671891.

L'émission a été dirigée par NATIXIS, CM-CIC Securities et BNP Paribas en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre. Rothschild et Cie Banque est intervenue comme Conseil de la Société.

Le service financier des OBSAAR est assuré par BP2S, 25, quai Panhard et Levassor 75013 Paris.

*

* *

A propos de Next RadioTV

NextRadioTV est un groupe pluri-médias présent sur les marchés de la radio, de la télévision, d'internet et de la presse. Il est, au sein du paysage audiovisuel français, le seul groupe, indépendant, spécialisé dans l'information.

Les actions NextRadioTV sont admises aux négociations sur Euronext Paris de NYSE Euronext - (Compartiment B) – Code ISIN : FR0010240994.

**Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie**

Avertissement

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et NextRadioTV n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc ») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

*

*

*